

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **7 septembre 2011**

Décision n° **B-2011-2582**

commune (s) : Lyon 9°

objet : Autorisation donnée à la société Nohao ou toute autre société se substituant de déposer une demande de permis de démolir et de construire portant sur les parcelles cadastrées sous les numéros 42, 43, 44, 46, 48, 51 et 52 de la section BL et situées 11 à 17, rue des Tanneurs

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Madame Frih

**Président** : Monsieur Michel Reppelin

Date de convocation du Bureau : mardi 30 août 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 8 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Philip), MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Barge, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à Mme Frih), Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel.

**Bureau du 7 septembre 2011****Décision n° B-2011-2582**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Autorisation donnée à la société Nohao ou toute autre société se substituant de déposer une demande de permis de démolir et de construire portant sur les parcelles cadastrées sous les numéros 42, 43, 44, 46, 48, 51 et 52 de la section BL et situées 11 à 17, rue des Tanneurs**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire, par actes des 24 octobre 1991, 15 juillet 1992 et 20 mars 2002, d'un tènement de 752 mètres carrés situé 11 à 17, rue des Tanneurs à Lyon 9° et cadastré sous les numéros 42, 43, 44, 46, 48, 51 et 52 de la section BL.

Ce tènement est en cours de cession à la société Nohao pour y réaliser un programme de 2 bâtiments, d'environ 22 logements avec locaux commerciaux en rez-de-chaussée.

Il est proposé que la Communauté urbaine, en tant que propriétaire, autorise la société Nohao ou toute autre société se substituant, à déposer une demande de permis de démolir et de construire portant sur le tènement précité ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** la société Nohao ou toute autre société se substituant, à déposer une demande de permis de démolir et de construire sur le bien communautaire situé 11 à 17, rue des Tanneurs à Lyon 9°, afin de réaliser un programme de 2 bâtiments.

**2° - Cette autorisation** ne vaut pas autorisation de commencer les travaux et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2011.**